

BURKINA FASO MONGOLIE  
KOSOVO NIGER SENEGAL  
TUNISIE LAOS CAP-VERT  
VIETNAM MONTENEGRO  
EL SALVADOR EQUATEUR  
RWANDA MAROC SERBIE  
NICARAGUA **MALI**  
**LUXEMBOURG**  
**COOPERATION AU**  
**DEVELOPPEMENT**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Coopération luxembourgeoise



LUX-DEVELOPMENT  
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement









# La Coopération

Marie-Josée Jacobs  
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

## La Coopération luxembourgeoise au développement Stratégies & principes

**L**a Coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté dans les pays les plus pauvres. Ses actions se conçoivent dans le respect du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux - avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

La stratégie de la Coopération luxembourgeoise est fermement ancrée dans le « cadre référentiel » que forment la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Consensus de Monterey sur le financement du développement et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les principaux secteurs d'intervention - la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelles et le développement local intégré - relèvent du domaine social. Les initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance sont encouragées et appuyées, que ce soit au niveau conceptuel ou opérationnel.

Par souci d'efficacité et d'impact, la Coopération luxembourgeoise est présente dans un nombre restreint de pays partenaires. Les 10 pays cibles ont été choisis en fonction de l'indice composite sur le développement humain du Programme des Nations Unies sur le développement (PNUD) et six de ces pays se situent en Afrique subsaharienne.

La Coopération luxembourgeoise s'effectue en étroite collaboration avec les autorités et les collectivités locales des pays partenaires dans le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires. Ces partenariats conditionnent la préparation des programmes pluriannuels de coopération, communément appelés les programmes indicatifs de coopération (PIC). Les PIC constituent un important instrument de pilotage et facilitent le travail en partenariat entre le Grand-Duché et ses pays cibles. Grâce à la programmation pluriannuelle, ils augmentent la prévisibilité et la transparence de l'aide.

La Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des cinq pays industrialisés qui consacrent plus de 0.7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). En 2009, l'APD a représenté 1.03 % du RNB. Cette aide est mise en œuvre à travers la coopération bilatérale, la coopération multilatérale, l'assistance technique et la coopération avec les organisations non gouvernementales.

La Coopération luxembourgeoise est activement impliquée dans les débats sur l'efficacité de l'aide. Le Grand-Duché de Luxembourg a signé la Déclaration de Paris en mars 2005, le Consensus européen pour le développement en décembre 2005, le Code de conduite de l'Union européenne sur la division du travail dans la politique de développement en mai 2007 et le Programme d'action d'Accra en septembre 2008.

L'aide publique au développement du Luxembourg comprend par ailleurs un important volet d'action humanitaire axée sur la gestion civile des crises. L'aide humanitaire peut être déployée en cas de catastrophes naturelles de même que dans des situations de post-conflit, de l'arrêt des violences armées jusqu'à la reprise des activités de coopération au développement.

Depuis plus de 15 ans, la politique du Grand-Duché de Luxembourg en matière de coopération au développement et d'action humanitaire évolue tant en quantité qu'en qualité au bénéfice des populations les plus démunies. Cette coopération est l'expression d'une solidarité internationale affirmée et confirmée et constitue un important vecteur de l'action extérieure du Gouvernement luxembourgeois.



# luxembourgeoise au développement

## La Coopération luxembourgeoise au Mali

**L**a coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Mali est relativement récente. L'Accord Général de Coopération a été signé entre les deux pays en novembre 1998.

Un premier Programme Indicatif de Coopération (PIC) entre le Mali et le Luxembourg fut adopté en janvier 2003 lors de la première Commission de Partenariat entre les deux pays. Ce PIC, qui couvrait la période 2003-2006, constituait un cadre programmatique à moyen terme, favorisant une meilleure cohérence avec les priorités du Mali, dont le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) est la principale référence. L'enveloppe financière mise à la disposition de ce premier PIC par le Luxembourg, pour les composantes multilatérales et bilatérales, se chiffrait à 19.4 millions EUR (12.7 milliards FCFA).

Le deuxième Programme Indicatif de Coopération, signé le 28 janvier 2007 par les deux gouvernements, constitue le cadre de la coopération entre le Mali et le Luxembourg pour les années 2007 à 2011. L'enveloppe financière de ce PIC s'élève à 55.2 millions EUR (36.2 milliards de francs CFA). La zone de concentration géographique de ce PIC est constituée de la région de Ségou, du cercle de Yorosso de la région de Sikasso et du district de Bamako (zone de concentration Sud), ainsi que de la région de Kidal (zone de concentration Nord). Les secteurs prioritaires retenus sont :

- la santé de base avec également une composante hydraulique rurale, assainissement et aménagement urbain et une composante sécurité alimentaire ;
- l'enseignement technique, la formation professionnelle, et l'insertion socio-professionnelle.

À l'intérieur de ces secteurs, diverses interventions sont prévues. Certaines seront conçues et mises en œuvre en partenariat avec les agences onusiennes, d'autres avec Lux-Development ou encore Proman. Une composante d'accompagnement du PIC relative à la bonne gouvernance et la promotion d'une culture de la paix complète l'ensemble de l'intervention proposée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce deuxième PIC, une revue à mi-parcours a été lancée fin 2009. Celle-ci va non seulement permettre d'établir un premier bilan des impacts de la contribution du Luxembourg à la stratégie de développement du Mali, mais elle va également constituer une source essentielle d'information et d'orientation en vue de la préparation d'un PIC de troisième génération.

## 1. Coopération bilatérale

Durée	Code	Titre	Agence d'exécution	Budget total EUR	Secteur
2004-2010	MLI/004	Plaine de San Ouest	Lux-Development	6 300 000	Agriculture
2004-2010	MLI/005	Décentralisation et services sociaux	Lux-Development	3 460 000	Santé
2005-2010	MLI/008	Coopération triangulaire - Hydraulique Ségou	Lux-Development	2 350 000	Eau et Assainissement
2005-2010	MLI/009	Environnement urbain Bamako	Lux-Development	1 750 000	Développement urbain
2006-2010	MLI/013	Appui au Médiateur	Lux-Development	280 300	Divers
Formulation	MLI/014	Eau potable Sénou (Bamako)	Lux-Development	2 200 000	Eau et Assainissement
2009-2014	MLI/015	Manuscrits de Tombouctou	Lux-Development	4 000 000	Divers
2008-2012	MLI/016	Programme Santé PIC II	Lux-Development	7 182 700	Santé
2008-2012	MLI/017	Programme Eau & Assainissement	Lux-Development	10 068 300	Eau et Assainissement
2008-2012	MLI/018	Sécurité alimentaire	Lux-Development	3 259 200	Agriculture
2008-2012	MLI/019	Education et Insertion professionnelle	Lux-Development	13 657 700	Education
2008-2012	MLI/020	Bonne gouvernance	Lux-Development	6 832 100	Divers
2008-2011	-	Développement Durable Kidal III	Proman SA	7 075 000	Développement local
2007-2011	-	Fonds d'études	BIMAE	250 000	Divers

## 2. Coopération multilatérale

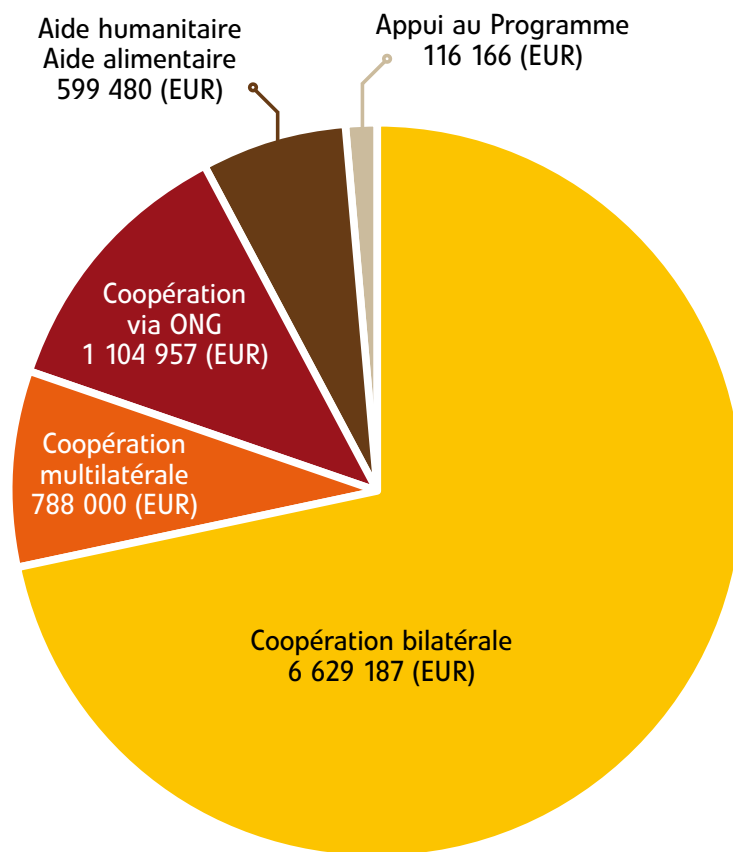
Durée	Titre	Budget total EUR	Secteur
2008-2010	CNUCED: E-regulations (Phase II)	213 005	Politique commerciale et gestion administrative
2007-2011	UNFPA : SRAJ et prévention IST et VIH/Sida dans les régions Ségou et Kidal	700 000	Soins en matière de fertilité
2007-2011	UNFPA : Renforcement de la qualité de l'offre des services de Santé de la Reproduction (SR) dans les régions de Sikasso, Ségou et Kidal	1 000 000	Soins en matière de fertilité
2007-2011	UNFPA : Appui à la lutte contre la pratique de l'excision (phase II)	500 000	Soins en matière de fertilité
2007-2011	UNICEF : La survie de l'enfant au Mali dans la Zone Sud (Ségou et Yorosso)	650 000	Soins en matière de fertilité
2007-2011	PNUD - ONUDI : Projet d'Appui à la Valorisation des Produits Agropastoraux dans les régions Sud (Ségou/Sikasso) et Nord (Kidal) (Joint Progr. - Mali)	1 000 000	Production agricole
2007-2011	OMS: Projet d'appui au Programme de la Survie de l'Enfant dans la Région de Kidal	200 000	Soins et services de santé de base
2007-2011	OMS : Projet de renforcement de l'approche multisectorielle pour améliorer les services de santé dans la région de Kidal	100 000	Soins et services de santé de base
2007-2011	BIT : Insertion des jeunes dans la vie professionnelle via des investissements HIMO	1 000 000	Politique de l'emploi et gestion administrative
2007-2011	BIT : Germe - Programme d'appui à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle	1 499 789	Politique de l'emploi et gestion administrative
2007-2011	PNUD : Projet d'appui au renforcement des capacités de gouvernance locale de la région de Kidal	500 000	Politique/planification économique et du développement
2007-2011	PNUD: Projet d'Appui à l'épanouissement économique et socio-politique de la femme	1 000 000	Femmes et développement

### 3. ONG

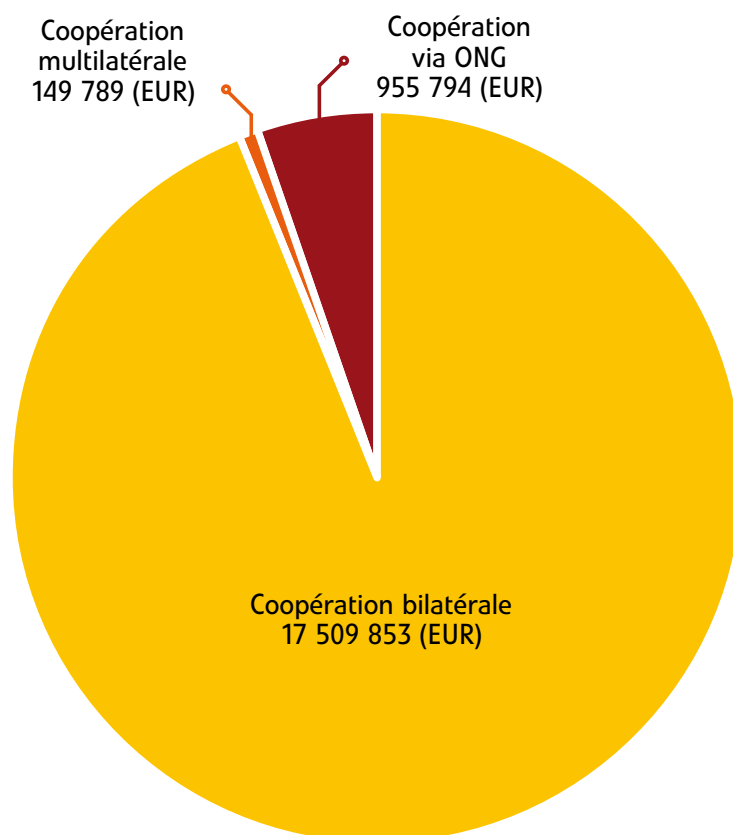
Durée	Titre	Budget total EUR
<b>Accords-cadres de coopération (approche pluriannuelle et stratégique)</b>		
<b>Accord Cadre : Fondation Raoul Follereau</b>		
<b>2011-2015</b>	Renforcement des capacités d'accueil et de soins au CHME	1 350 000
<b>2011-2015</b>	Enfants de la rue à Ségou	375 442
<b>2011-2015</b>	Enfants de la rue à Mopti	252 847
<b>2011-2015</b>	Promotion durable de la anté familiale (PROFDUSAF) à Ségou	293 878
<b>2011-2015</b>	Programme de santé communautaire de base au sein des 25 communautés villageoises du Cercle de Kati	280 000
<b>2011-2015</b>	Projets non définis	400 000
<b>Accord Cadre : Handicap international a.s.b.l.</b>		
<b>2007-2013</b>	Appui à la mise en place d'un système de dépistage et de prise en charge précoce des déficiences chez les enfants de 0 à 14 ans	453 316
<b>Accord Cadre : Fondation Caritas Luxembourg</b>		
<b>2006-2011</b>	Programme de développement par l'autonomie de la région de Bamako	351 680
<b>2006-2011</b>	Programme de formation et de sensibilisation en faveur des prostituées	202 200
<b>Cofinancement individuel</b>		
<b>SOS Villages d'Enfants Monde a.s.b.l.</b>		
<b>2007-2011</b>	Ecole primaire et collège SOS Hermann Gmeiner à Socoura	1 354 614
<b>Unity Foundation</b>		
<b>2009-2014</b>	Projet d'éducation et de formation dans diverses régions du Mali	185 063
<b>2010-2012</b>	Création d'un Centre de Formation Informatique à Bamako	30 858



## Evolution de la Coopération au Mali



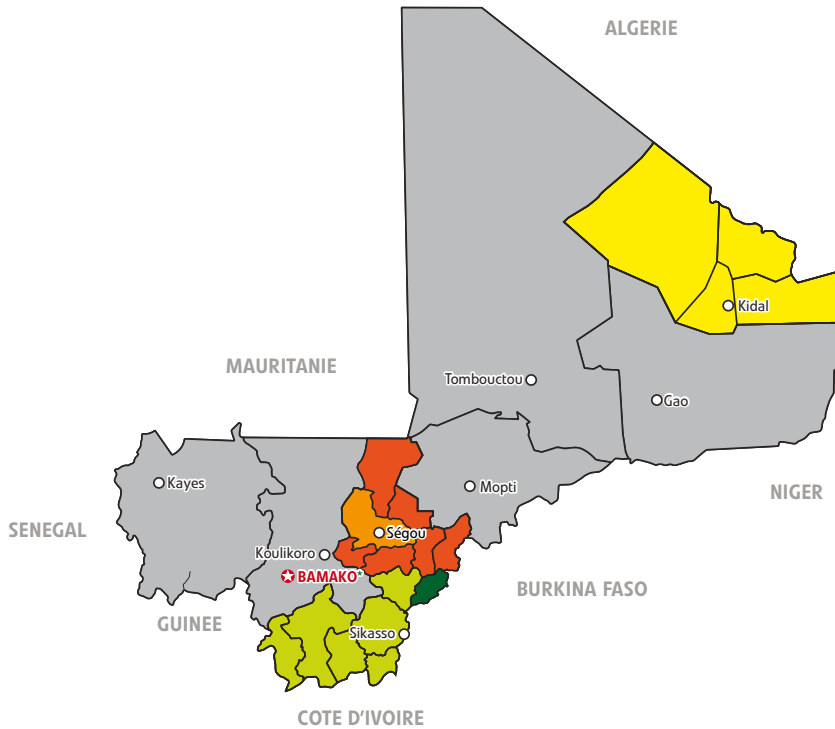
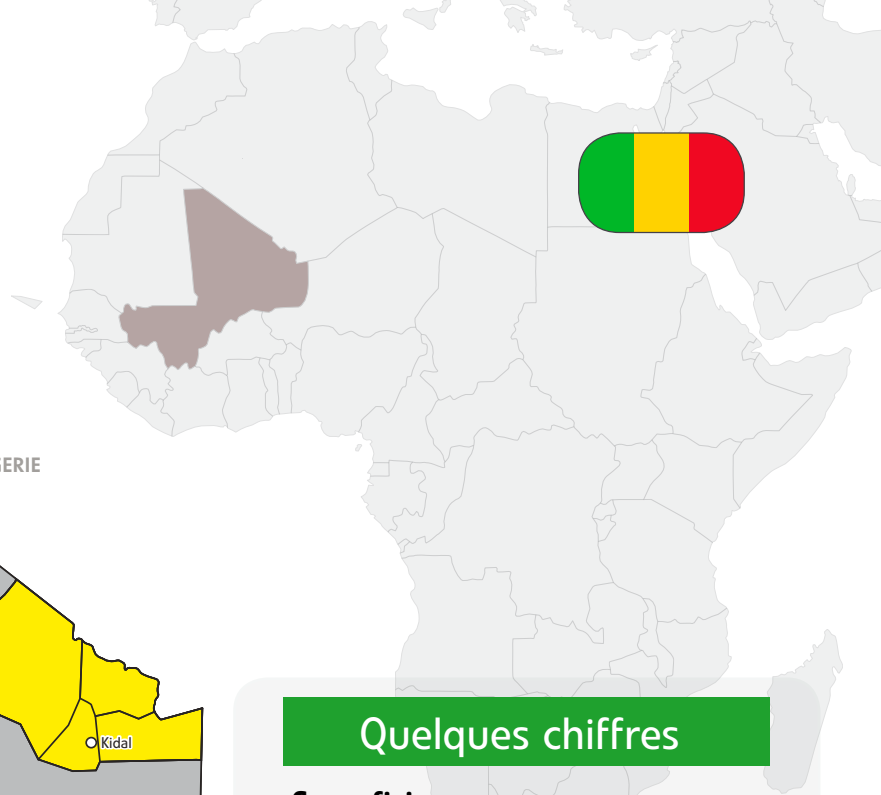
**2010**



**2011\***

\* 2011 est basé sur la programmation

# MALI



- \* District de Bamako
- Agence d'exécution: Proman S.A.
- © Lux-Development

Voir carte détaillée en p. 24

## Quelques chiffres

### Superficie

1 240 000 km<sup>2</sup>

### Population

13 796 000

### Taux d'accroissement de la population

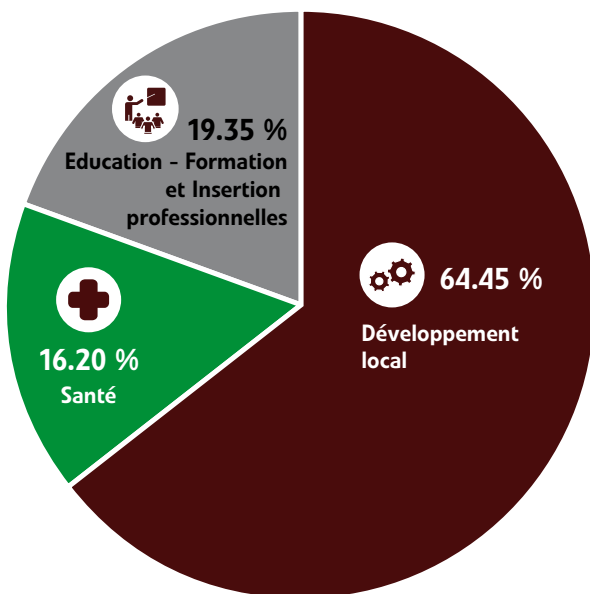
2.61 %

### Espérance de vie à la naissance

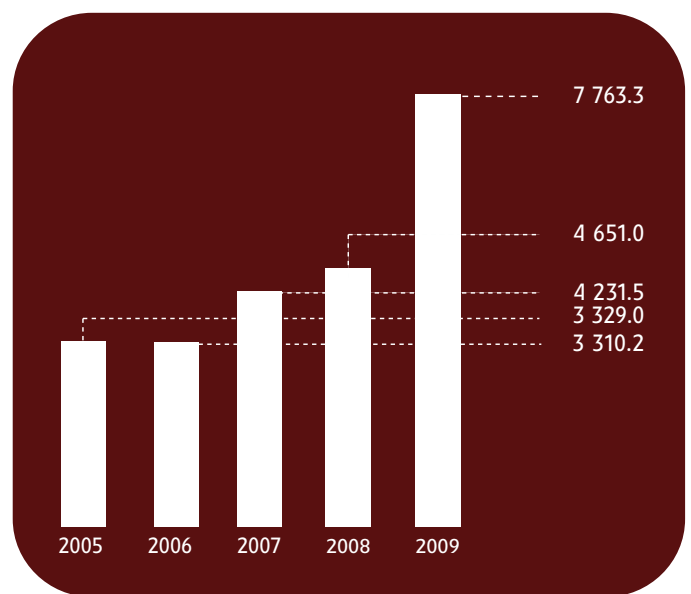
52 ans

### Mortalité infantile

114 / 1000



Distribution par secteur des dépenses 2009



Dépensements par Lux-Development au Mali par année (en milliers d'EUR)

# Lux-Development au Mali

Lux-Development est responsable pour l'exécution des projets financés dans le cadre de la coopération bilatérale pour le compte du gouvernement luxembourgeois.

Jusqu'en juillet 2006 la gestion locale des projets bilatéraux au Mali a été effectuée par le bureau régional de Lux-Development installé au Burkina Faso. Depuis août 2006, le programme Mali est géré par le bureau régional Sénégal/Mali basé à Dakar.

Lux-Development est aussi en charge de la formulation de nouveaux projets identifiés et sélectionnés conjointement par les autorités maliennes et luxembourgeoises.

Le premier Programme Indicatif de Coopération (PIC) a été signé en 2003. Il permettait entre autres une plus grande pertinence des actions envisagées par rapport aux réalités et aux besoins du Mali, une meilleure cohérence avec les politiques nationales et une mise en synergie des projets de la Coopération luxembourgeoise entre eux d'une part et avec d'autres projets de développement bilatéraux et multilatéraux d'autre part.

Le 2<sup>e</sup> PIC a été signé le 28 janvier 2007 pour une durée de cinq ans (2007 à 2011). L'année 2007 a été consacrée à la formulation des cinq interventions bilatérales de ce PIC, en zone de concentration Sud, qui ont démarré au même moment en août 2008. Les secteurs prioritaires de développement de la Coopération luxembourgeoise au Mali sont :

- l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'insertion socio-professionnelle
- la santé de base, l'hydraulique, l'assainissement et la sécurité alimentaire
- la bonne gouvernance
- le développement local







# MLI/008 *Hydraulique villageoise dans le Cercle de Barouéli*

(2005 - 2010)

Le projet MLI/008 vise à appuyer l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le cercle de Barouéli dans la région de Ségou. Le cercle se caractérise par un taux de fonctionnement particulièrement faible (moins de 30 %) des points d'eau modernes (PEM). Ces PEM sont pour la plupart des forages équipés de pompes à motricité humaine. Le projet, qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2005, a pour objectif de réhabiliter les points d'eau, de réaliser des forages additionnels et de renforcer les capacités des collectivités et des populations bénéficiaires pour une prise en charge durable des ouvrages.

Le projet MLI/008 atteint les résultats suivants :

- la réhabilitation de 202 forages et la création de 42 nouveaux forages ;
- la mise en place d'associations d'usagers et d'artisans réparateurs de manière à assurer le fonctionnement des points d'eau à long terme ;

- le renforcement de la capacité des communes à remplir leur rôle de maîtrise d'ouvrage en matière d'alimentation en eau potable, compétence qui leur est conférée dans le cadre de la décentralisation.

Le projet constitue le premier projet de la Coopération luxembourgeoise suivant le schéma de coopération triangulaire Nord-Nord-Sud dans le cadre de la reprise par les 10 nouveaux États de l'Union européenne de l'acquis communautaire en matière de développement. Le partenaire Nord est la République Tchèque.

Le budget de la contribution luxembourgeoise s'élève à 2 350 000 EUR, auxquels s'ajoutent un apport de l'État malien pour 328 000 EUR, 33 500 EUR de contribution des bénéficiaires et 150 000 EUR constituant la contrepartie de la République tchèque, destinée à couvrir les frais de son assistance technique et les frais de monitoring et d'accompagnement du projet.



**Contribution du Luxembourg :**

**2 350 000 EUR**

◀ Pompe manuelle à Sirifibougou





# MLI/017

## *Eau potable, Assainissement et Aménagement urbain*

(2008 - 2012)

Le Programme d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'aménagement urbain dans la zone de concentration Sud du PIC II (PEA) s'insère dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la stratégie nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que dans les politiques et stratégies relatives au processus de décentralisation et de déconcentration.

L'approche du programme est basée sur la demande, la participation et la programmation. Ne seront instruits que les projets émanant d'une demande de la population et de sa commune d'après des besoins clairement identifiés et intégrés dans le programme de développement social, économique et culturel de la commune.

L'objectif du PEA est l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable de qualité, ainsi que l'amélioration de l'assainissement, de l'aménagement urbain et de l'hygiène.

Le PEA se propose d'atteindre quatre résultats :

- l'accès à l'eau potable de qualité est amélioré dans 14 centres ruraux et semi-urbains ;

- les conditions d'hygiène et d'assainissement sont améliorées dans les centres bénéficiaires d'une AEP ;
- les conditions d'hygiène, d'assainissement et d'environnement urbain sont améliorées dans certains centres urbains de la région de Ségou et du district de Bamako ;
- les capacités des collectivités territoriales, des services techniques déconcentrés et de la société civile sont renforcées dans leurs domaines de compétences respectifs.

La conduite du PEA est sous la responsabilité des agences d'exécution maliennes, le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau à travers sa Direction nationale de l'Hydraulique, et le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, à travers sa Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, et luxembourgeoise, Lux-Development.

**Contribution du Luxembourg :**

**10 068 300 EUR**





# MLI/004 *Plaine de San Ouest*

(2004 - 2010)

L'aménagement de la plaine de San Ouest vise l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans la zone. L'objectif est une amélioration durable de la production agricole irriguée (riziculture) et des revenus des producteurs de la plaine, à travers l'extension et la pérennisation des infrastructures hydro-agricoles, le renforcement des fonctions de gestion et de maintenance de l'association des exploitants ainsi que l'amélioration des services d'appui technique et financier. Dans cette perspective, les actions suivantes ont été menées:

- l'aménagement de 829 ha et la réhabilitation de 775 ha pour une irrigation en maîtrise totale de l'eau ;
- le confortement du réseau d'adduction d'eau ;

- les travaux d'amélioration en submersion contrôlée ;
- l'appui à la structuration, au renforcement des capacités et à l'équipement de l'association des exploitants ;
- le renforcement des capacités et de l'équipement des services décentralisés d'appui conseil aux producteurs ;
- les mesures d'accompagnement : alphabétisation fonctionnelle et formations spécifiques, constitution d'un fonds de garantie du crédit de campagne, programme de recherche-développement.

Le projet travaille donc à la fois avec l'association des riziculteurs de la plaine de San Ouest (ARPASO) et avec les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture.

**Contribution du Luxembourg :**

**6 300 000 EUR**



◀ Essais de nouvelles variétés de riz dans la plaine de San







## **MLI/018** *Programme de Sécurité alimentaire du PIC 2007-2011* (2008 - 2012)

Le programme de sécurité alimentaire (PROSA) du 2<sup>e</sup> PIC est en conformité avec les politiques et axes stratégiques du Gouvernement dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration de la sécurité alimentaire, du développement rural en général et plus particulièrement du développement de la petite irrigation, ainsi que de la décentralisation et de la protection de l'environnement. Les lignes directrices en matière de politique sous-sectorielle, notamment le souci de gestion autonome, de durabilité des aménagements et de formation des utilisateurs constituent les axes stratégiques du programme.

Il a pour objectif le renforcement de la capacité de production économique rurale afin de renforcer l'autonomie et la solvabilité des ménages.

Les résultats attendus sont au nombre de trois :

- les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales ont des capacités ren-

forcées en matière de développement rural, d'aménagement du territoire et de gestion durable des ressources naturelles ;

- le potentiel de production agricole et les conditions de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux sont améliorés ;
- les bénéficiaires gèrent et exploitent de façon autonome et durable des aménagements agricoles et les micro-entreprises et PME de transformation des produits.

La conduite du PROSA est sous la responsabilité des agences d'exécution luxembourgeoise, Lux-Development, et nationale, le Ministère de l'Agriculture à travers sa Direction nationale de l'Agriculture.

L'action du PROSA sera complétée par des appuis à travers des agences du Système des Nations Unies sur des thèmes spécifiques.

**Contribution du Luxembourg :**

**3 259 200 EUR**



◀ Présentation du projet à Niono





## **MLI/005** *Décentralisation des Services sociaux de Base Bla et Tominian*

**(2004 - 2010)**

Le projet MLI/005 constitue l'un des deux éléments de la première phase de l'intervention luxembourgeoise dans le gouvernorat de Ségou. Ancré dans le processus de décentralisation, il visait à accroître l'accessibilité, l'équité et la qualité des services sociaux de base offerts à l'ensemble des populations des cercles de Bla et de Tominian à travers, d'une part, une meilleure planification et une prise en charge accrue du développement local et, d'autre part, par une amélioration de la qualité de l'offre des services de base.

Pour y parvenir, le projet menait les actions suivantes :

- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la décentralisation ;

- la mobilisation et communication sociale autour de la décentralisation ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- le développement de l'éducation non formelle ;
- le renforcement des mécanismes de solidarité et la protection des revenus des pauvres ;
- l'amélioration du partenariat entre les différents acteurs et le renforcement des capacités d'intervention des services techniques des deux cercles de Bla et Tominian.

**Contribution du Luxembourg :**

**3 460 000 EUR**



◀ Atelier de formation à Sono



## **MLI/016** *Programme d'Appui à la Santé de Base*

**(2008 - 2012)**

Le Programme d'Appui à la Santé de Base (PASAB) du 2<sup>e</sup> PIC s'insère dans le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS), ainsi que dans les politiques et stratégies relatives au processus de décentralisation et de déconcentration.

Son objectif est de doter la zone de concentration Sud du 2<sup>e</sup> PIC d'un système cohérent et adapté de couverture sanitaire, géographiquement et financièrement accessible pour les populations à travers l'atteinte de quatre résultats :

- les capacités et compétences des acteurs de la santé sont renforcées et la mobilisation sociale est améliorée ;
- la qualité des soins préventifs et curatifs est améliorée ;
- la couverture en services socio-sanitaires est améliorée ;
- des mécanismes de financement communautaire sont mis en place, accompagnés et suivis.

L'action du PASAB est complétée par des appuis, sur financement luxembourgeois, à travers des agences du système des Nations Unies sur la santé reproductive en matière de réduction de la mortalité infanto-juvénile et des adolescents et jeunes, le développement de l'enfant dans le cadre de la stratégie nationale de survie de l'enfant et le financement multisectoriel santé.

Le PASAB permet ainsi d'améliorer la couverture sanitaire passive de la zone de concentration Sud à travers l'amélioration et la restauration des plateaux techniques des centres de santé communautaires et de référence et la construction de centres de santé communautaires dans les aires de santé non couvertes.

Il tient compte de la spécificité des aires de santé à forte population en appuyant leur médicalisation et contribue à améliorer la qualité des soins. Sa valeur ajoutée est générée en particulier par le volet institutionnel du programme. En effet, d'importants efforts sont prévus pour renforcer les capacités opérationnelles des institutions responsables de la mise en œuvre et de la gestion de la santé de base afin de leur permettre d'exercer les nouvelles fonctions qui leur ont été conférées par le processus de décentralisation.

La conduite du PASAB est sous la responsabilité des agences d'exécution maliennes, le Ministère de la Santé à travers sa Direction nationale de la Santé et le Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées à travers sa Direction nationale du Développement social, et luxembourgeoise, Lux-Development.

**Contribution du Luxembourg :**

**7 182 700 EUR**







## MLI/019 *Formation technique et insertion professionnelle*

(2008 - 2012)

Le Programme d'appui à la formation et l'insertion professionnelles (PAFIP) vient en appui à la mise en œuvre de la politique de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Il concentre ses moyens sur (i) le renforcement des capacités des institutions en charge de la formation technique et professionnelle, (ii) les innovations en matière d'ingénierie de la formation et particulièrement l'Approche par les Compétences (APC) que le Mali développe depuis plusieurs années et (iii) l'intégration de l'apprentissage dans le dispositif de la formation professionnelle.

Son objectif spécifique est d'améliorer l'accès des jeunes et des femmes à un emploi grâce à la formation professionnelle et au développement de la petite entreprise artisanale.

Les résultats attendus sont au nombre de six :

- les capacités de planification et de gestion de la formation professionnelle par les collectivités territoriales sont renforcées ;
- les modalités d'organisation et de gestion des Centre de Formation / Institut de Formation permettent d'adapter l'offre de formation aux besoins de l'économie ;

- la pertinence et la qualité de la formation professionnelle facilitent l'insertion des jeunes et des femmes ruraux ;
- les capacités d'accueil du dispositif de la formation professionnelle sont augmentées ;
- la création d'emplois est appuyée à travers l'adaptation des produits financiers des IMF régionales au développement de l'entreprise artisanale génératrice d'emplois et l'amélioration des conditions d'accès au marché du travail au profit des jeunes et des femmes ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation de base permet aux jeunes ruraux des milieux défavorisés d'intégrer une formation professionnelle.

La conduite du PAFIP est sous la responsabilité des agences d'exécution maliennes, le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, le Ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues nationales, et luxembourgeoise, Lux-Development.

L'action du PAFIP sera directement complémentaire aux appuis luxembourgeois à l'insertion professionnelle à travers le Bureau international du Travail.



**Contribution du Luxembourg :**

**13 657 700 EUR**

◀ Elevage extensif traditionnel



# MLI/009 *Appui aux initiatives locales de gestion de l'environnement urbain à Bamako*

(2005 - 2010)

Le projet MLI/009 prend sa source dans un projet original qui avait pour objectif d'accompagner une dynamique de développement local, portée par l'association Yeelen, et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier Missira. Le projet a agi de manière très efficace au niveau du curage des caniveaux, de l'évacuation des déchets, du dallage, de la plantation d'arbres, ainsi que de la formation et création d'emplois temporaires ou durables pour les jeunes du quartier.

En plus de ces transformations visibles, le projet a contribué, grâce à une implication effective des habitants de Missira, à renforcer les liens sociaux internes au quartier et à faire émerger une conscience citoyenne et responsable, permettant une gestion concertée de l'environnement du quartier par ses habitants.

Forts de cette expérience, l'association Yeelen et la Fédération des Associations maliennes pour l'Assainissement et la Protection de l'Environnement (FAMAPE) ont proposé de mettre en œuvre un nouveau projet qui consiste à renforcer les activités menées lors de la première intervention dans le quartier de Missira et d'étendre celles-ci à d'autres

quartiers de la ville de Bamako, en accompagnant et en appuyant les associations membres de la FAMAPE.

Mis en perspective par rapport au processus de décentralisation, le présent projet a permis :

- de renforcer et crédibiliser les exécutifs municipaux ;
- d'impulser et soutenir un dialogue entre les élus et les associations en vue de promouvoir la participation active de la société civile à la recherche de solutions appropriées au problème d'insalubrité à Bamako ;
- de concilier décentralisation et déconcentration par une mobilisation des services étatiques par les collectivités territoriales ;
- d'inscrire les dynamiques et projets des associations dans les Plans de Développement locaux (PDESC) afin de leur permettre de bénéficier des droits de tirage sur le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) ou toute autre opportunité de financement pour réaliser les investissements locaux ;
- d'appuyer la structuration et former la main d'œuvre locale afin qu'elle puisse participer activement à l'amélioration de son environnement et à la création d'activités génératrices de revenus.



**Contribution du Luxembourg :**

**1 750 000 EUR**

◀ Travaux de dallage





# **MLI/013** *Renforcement des Capacités du Médiateur de la République du Mali*

**(2006 - 2010)**

Le Médiateur de la République du Mali a été institué légalement en mars 1997. Cette institution s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement de la démocratie et de l'Etat de droit. Le premier Médiateur de la République a été nommé en 1999, mais la mise en place a identifié un certain nombre de difficultés et contraintes.

C'est sur base de ces constats qu'une requête de financement avait été présentée au gouvernement luxembourgeois qui y avait donné une suite favorable.

Ce projet d'appui institutionnel était essentiellement basé sur la coopération technique entre les deux

Institutions homologues du Mali et du Luxembourg. Il visait à un renforcement des capacités du Médiateur de la République du Mali.

Le projet s'articulait autour de trois volets :

- appui à la mise en place du système d'information ;
- assistance technique, formation et transfert de savoir-faire ;
- renforcement des moyens d'action (communication, fonds d'expertise extérieure, renforcement du centre de documentation, équipement des délégations régionales).

**Contribution du Luxembourg :**

**280 300 EUR**





# MLI/015 *Manuscrits de Tombouctou*

(2009 - 2014)

Ville légendaire du nord du Mali, Tombouctou revient de plus en plus au centre de l'attention grâce à la redécouverte de l'inestimable héritage culturel et littéraire que constituent les « manuscrits de Tombouctou ».

Écrits en arabe ou en fulani, la langue peule, ces manuscrits, dont certains datent de l'époque pré-islamique, sont des vestiges de l'ancien empire du Mali et du passé prospère de cette ville, véritable point de croisement entre le Nord et le Sud. Ils contiennent souvent un savoir didactique notamment dans les domaines de l'astronomie, de la musique, de la botanique ou encore du droit, des sciences et de l'histoire.

On estime qu'il existerait jusqu'à 300 000 manuscrits et rien que la ville de Tombouctou compte entre 60 et 80 collections privées.

Ces manuscrits étant menacés par les mauvaises conditions de conservation et le trafic, l'UNESCO mène

depuis 1999 un programme général de sauvegarde afin de les préserver et de promouvoir un large accès aux collections existantes dans les différentes bibliothèques privées et publiques. Dès 2004, la Coopération luxembourgeoise a contribué à cette initiative à travers un premier projet en partenariat avec l'UNESCO avant de confier la poursuite de nouveaux appuis d'ampleur à Lux-Development.

Ce nouveau projet, formulé entre 2007 et 2008, est rentré en exécution depuis avril 2009 et poursuit le même objectif commun en appuyant la conservation physique et numérique des manuscrits et l'exploitation scientifique et la diffusion du contenu des manuscrits. Un troisième résultat de taille devrait rendre son importance à cet immense patrimoine et permettre de l'intégrer dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes de développement économiques, sociaux et culturels durables.

**Contribution du Luxembourg :**

**4 000 000 EUR**



© Alida Boye

◀ Manuscrit de Tombouctou





# MLI/020 *Composante d'accompagnement des programmes du PIC 2007 - 2011*

**(2008 - 2012)**

La composante accompagnement des programmes du 2<sup>e</sup> PIC (CAPPIC) concentre son action sur la bonne gouvernance et la promotion d'une culture de paix. Elle a pour mandat de veiller également à la mise en cohérence des activités menées par l'ensemble des programmes sectoriels du 2<sup>e</sup> PIC de la zone de concentration Sud. Son objectif spécifique est de fournir aux programmes sectoriels du PIC un environnement institutionnel qui facilite la maîtrise par les acteurs des pratiques de bonne gouvernance, sous ses aspects d'administration économique et démocratique du développement.

La CAPPIC contribue ainsi à renforcer la gouvernance à travers un appui aux processus de la décentralisation et de la déconcentration. Il s'agit de confirmer tous les acteurs de ces processus dans leurs rôles et responsabilités, qui vont de l'exécution de compétences transférées en toute transparence, à la participation et au contrôle citoyen, notamment des groupes marginalisés.

Alors que la CAPPIC renforce la gouvernance à travers un appui à ces processus, tous les programmes du 2<sup>e</sup> PIC, du fait qu'ils concernent des secteurs dont les compétences ont été transférées aux Collectivités territoriales, contribuent à l'action spécifique de la CAPPIC en s'inscrivant dans le schéma institutionnel et opérationnel de la décentralisation.

La CAPPIC se propose d'atteindre trois résultats :

- les moyens et capacités d'intervention et le pilotage du développement régional sont

renforcés aux niveaux de la région, du cercle et de la commune ;

- la population, et en particulier les groupes les plus vulnérables et les femmes, participe de manière plus active au développement local ;
- un cadre intégré de coordination, de suivi-évaluation et de pilotage est mis en place et met en cohérence les interventions sectorielles du PIC II.

La conduite de la CAPPIC est sous la responsabilité des agences d'exécution maliennes, le Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales (MATCL) à travers sa Direction de l'Intérieur et la Direction nationale des Collectivités territoriales, la Direction régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population dépendant du MATCL en ce qui concerne l'aménagement du territoire et du Ministère de l'Economie et des Finances en ce qui concerne les statistiques, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille à travers sa Direction régionale de la Promotion de la Femme, ainsi que luxembourgeoise, Lux-Development.

**Contribution du Luxembourg :**

**6 832 100 EUR**

## FORMULATION



### MLI/014 - Eau potable Sénou

Le système d'adduction en eau potable de Bamako n'est plus en mesure de satisfaire les besoins en eau de l'ensemble des populations. Cette situation de pénurie touche surtout les quartiers périphériques, caractérisés par une surpopulation et une absence quasi-totale en infrastructures modernes.

Dans ce contexte, la Coopération luxembourgeoise a déjà réalisé deux projets d'adductions d'eau potable (projet MLI/003 à Lassa, concernant 2000 habitants et projet MLI/007 à Missabougou, concernant 7000 habitants). Des études menées au cours du projet MLI/003 avaient identifié des besoins urgents dans le quartier de Sénou, dont la prise en charge est objet du présent projet.

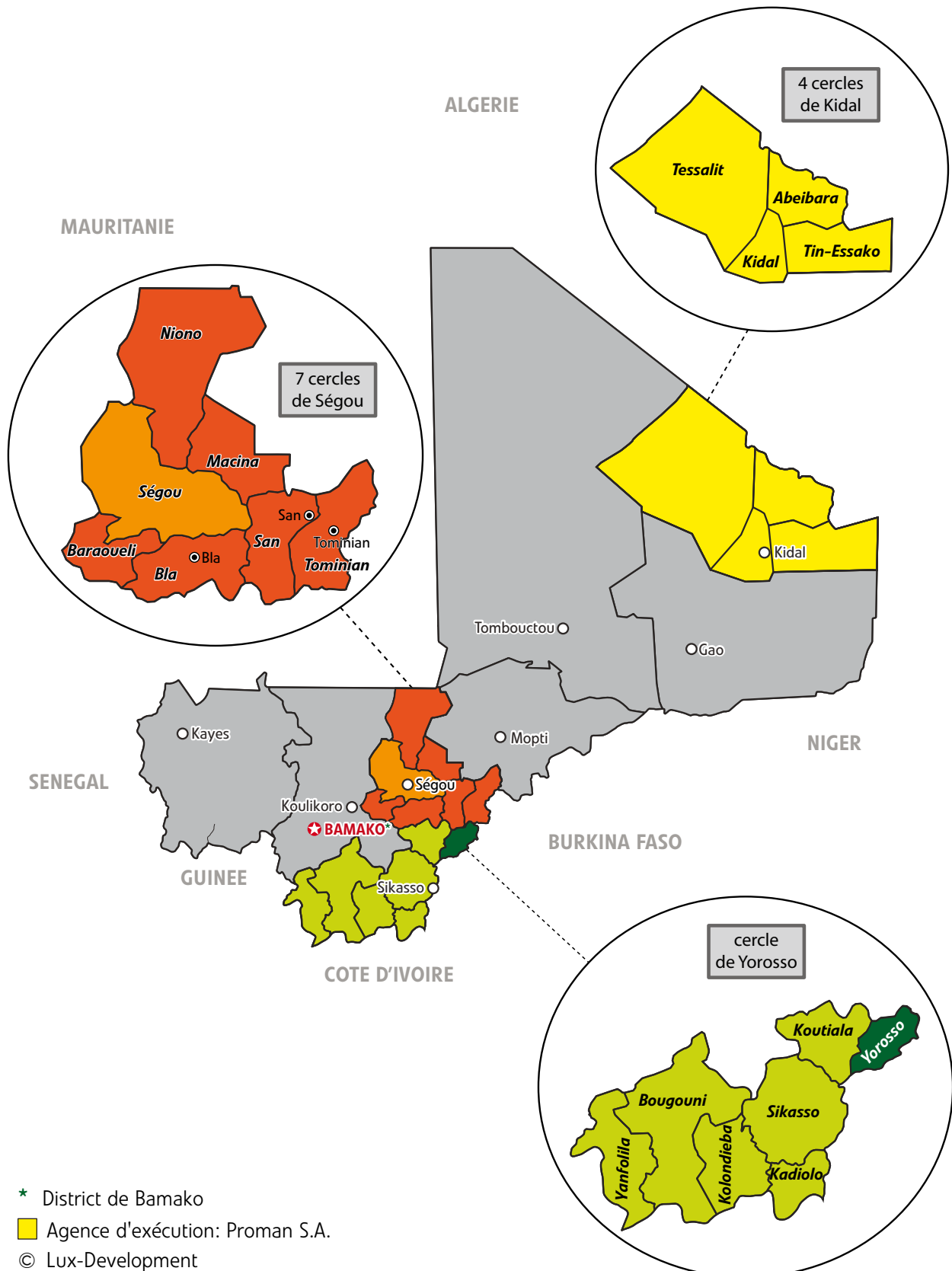
Le projet MLI/014 se propose de fournir une adduction en eau potable pour le quartier de Sénou à Bamako (population de 36 500 habitants). La formulation se base sur les études techniques déjà réalisées en 2002. Ces études ont confirmé la faisabilité technique de l'exploitation du forage existant « S1 ». Le projet tiendra également compte de l'expérience des projets d'hydraulique urbaine antérieurs (MLI/003 et MLI/007), notamment en ce qui concerne la gestion communautaire et la gestion associative face à Electricité du Mali (EDM) et le volet assainissement.

**Durée : 2011 - 2013**

**Contribution du Luxembourg : 2 200 000 EUR**



# CARTE DU MALI





# Notre mission au Luxembourg, dans les pays partenaires et sur la scène internationale

Notre mission se décline aussi bien au Luxembourg que dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

## **Au Luxembourg : un partenaire fiable pour l'Etat luxembourgeois**

Au Luxembourg, notre mission est de permettre à l'Etat luxembourgeois de mettre en œuvre sa politique volontariste et ambitieuse de coopération au développement qui vise l'éradication de la pauvreté ainsi que le développement durable, compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux. En tant qu'Agence gouvernementale, Lux-Development veut être le canal bilatéral par lequel s'exprime la solidarité internationale qui constitue le fondement de l'action extérieure du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Lux-Development constitue en outre un Centre de Compétences qui est à la disposition de l'Etat luxembourgeois, et en particulier le Ministère chargé de la Coopération, pour accomplir sa mission d'orientation politique et stratégique, de même que de négociation des programmes indicatifs de coopération. Lux-Development fournit au Ministère chargé de la coopération les éléments qui permettent une meilleure information et une meilleure redevabilité vis-à-vis du Parlement et du public.

## **Dans les pays partenaires : le développement des capacités**

Sur le terrain, Lux-Development cherche à maximiser l'appropriation du développement par les pays partenaires, c'est-à-dire leur capacité à exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement en assurant la coordination de l'appui au développement que leur fournissent les partenaires techniques et financiers. Lux-Development vise donc dans chacune de ses interventions, quelle qu'en soit la forme, à développer les capacités des acteurs avec lesquels l'Agence coopère.

Lux-Development se veut un partenaire fiable et cherche à maîtriser et à adopter les différentes approches et modalités de coopération compatibles avec les principes des accords internationaux. L'Agence les applique en accord avec les mandats que lui confie l'Etat luxembourgeois.

Lux-Development cherche à accompagner ses partenaires, sans s'y substituer, dans les changements qu'ils souhaitent opérer dans des situations complexes. Pour ce faire, l'Agence développe ses compétences dans les secteurs, les thématiques transversales prioritaires de la coopération luxembourgeoise ainsi que dans les approches et les modalités de coopération. L'Agence se dote en outre de compétences d'analyse et de conception qui lui permettent de poser ses décisions et prises de risques sur des bases solides et de positionner adéquatement ses interventions.

Lux-Development se considère mutuellement responsable, avec ses partenaires opérationnels, des résultats obtenus. L'Agence cherche à faire évoluer sa gestion afin de l'axer davantage sur les résultats plutôt que sur les moyens.

## **Sur la scène internationale : un acteur reconnu par ses pairs**

Au plan international, Lux-Development participe aux réflexions menées par ses pairs et s'intègre activement dans les réseaux internationaux, notamment européens, où son expertise est utile. L'Agence exploite les opportunités de collaboration opérationnelle, notamment dans le cadre du Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement.



## ● Contact

### Coopération luxembourgeoise Dakar

#### Jacques Flies

Responsable du Bureau de la Coopération au Développement  
Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar  
Bureau de la Coopération au Développement

#### Hamadou Konate

Chargé de programme

Immeuble Lot 43, 2<sup>e</sup> étage  
Cité des jeunes cadres Lébous  
Zone Toundoup Riya  
N°YF23 Route de l'Aéroport Léopold  
Sédar Senghor – Yoff  
BP 11750 Dakar  
SÉNÉGAL

Email : luxmission@luxmission.sn  
Tel : (221) 33 869 59 59  
Fax : (221) 33 869 59 60

### Coopération luxembourgeoise Siège

#### Anne Masotti

Attaché de Gouvernement 1<sup>er</sup> en rang  
Desk Sénégal, Mali  
Ministère des Affaires étrangères  
Direction de la Coopération au développement

6, rue de la Congrégation  
L - 1352 Luxembourg  
LUXEMBOURG

Email : anne.masotti@mae.etat.lu  
Tel : (352) 2478 8368  
Fax : (352) 46 38 42

### Lux-Development Dakar

#### Igor Wajnsztoł

Représentant régional pour le Sénégal et le Mali  
Bureau régional Lux-Development Sénégal, Mali

B.P. n° 29920  
Lot 43, route de l'Aéroport  
Yoff Aéroport  
Dakar  
SÉNÉGAL

Email : igor.wajnsztoł@luxdev.lu  
Tel : (221) 33 869 64 41  
Fax : (221) 33 820 60 64

### Lux-Development Siège

#### Vanessa Stoz

Conseiller géographique Sénégal et Mali  
Lux-Development

10, rue de la Grève  
BP 2273  
L-1022 Luxembourg  
LUXEMBOURG

Email : stoz@lux-development.lu  
Tel : (352) 29 58 58 225  
Fax : (352) 29 58 58 200



### Notre identité

Lux-Development est l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement. Société anonyme siégeant à Luxembourg, elle a pour actionnaires l'Etat luxembourgeois (98 %) et la Société nationale des Crédits à l'Investissement (2 %). Son statut privé permet à l'Agence de travailler de façon dynamique et flexible. Son Conseil d'Administration est composé de représentants du gouvernement luxembourgeois, d'associations professionnelles, de syndicats, du cercle des ONG de développement, de deux personnalités indépendantes et du Directeur général de l'Agence.

En 2008, L'Agence a fêté son trentième anniversaire. Elle a connu une croissance ininterrompue et soutenue au cours des 15 dernières années. Son effectif compte désormais une soixantaine de collaborateurs qui travaillent au siège de Luxembourg ainsi qu'une trentaine de collègues répartis dans les six représentations régionales et sur les programmes. Une petite centaine de professionnels et huit stagiaires apportent également leur expertise dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes sur le terrain.

Lux-Development gère la quasi-totalité des ressources affectées par le gouvernement luxembourgeois à l'aide publique au développement dans le cadre strictement bilatéral. Au-delà de cette tâche principale, l'Etat peut confier à l'Agence des opérations ponctuelles en matière d'aide d'urgence, d'autres tâches dans le domaine de la coopération au développement et toutes autres missions de coopération internationale. Lux-Development gère également des programmes financés par d'autres bailleurs bilatéraux et par la Commission européenne à travers des mécanismes tels que la « gestion centralisée indirecte » ou les « facilités ».

L'Agence se concentre principalement sur les 10 pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise dont la liste est définie par le gouvernement du Luxembourg et dont le choix est primordiallement orienté par la faiblesse de l'indice composite sur le développement humain (IDH) du PNUD: Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Cap-Vert, Namibie, Laos, Vietnam, Nicaragua et El Salvador. Il est à noter que six de ces dix pays se situent en Afrique subsaharienne. Lux-Development travaille également avec d'autres pays bénéficiant eux aussi du soutien de la coopération luxembourgeoise : en Afrique (Rwanda, Maroc, Tunisie) dans les Balkans (Serbie, Kosovo, Monténégro, Albanie); en Asie (Mongolie) et en Amérique latine (Equateur). Il est à noter que l'effort de concentration géographique se poursuivra avec le retrait programmé des pays du Maghreb, de l'Equateur, de la Namibie et du Salvador.

Inspirée par les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la coopération luxembourgeoise est principalement ciblée sur trois secteurs clés : la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelle et le développement local intégré qui inclut différents volets, tels que l'eau, l'assainissement, la décentralisation et la microfinance. Lux-Development a naturellement fait de ces secteurs, de même que des trois thématiques transversales retenues par la coopération luxembourgeoises (égalité entre les genres, environnement et bonne gouvernance) ses domaines de spécialisation.



Les relations entre Lux-Development et l'Etat luxembourgeois sont régies par une Convention, renouvelée en octobre 2008. Cette Convention prévoit que dans l'exécution de ses tâches, l'Agence agisse dans le respect des engagements politiques pris par l'Etat au niveau international, notamment : la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Programme d'Action d'Accra, le Consensus européen pour le développement et le Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement.

### **Nos valeurs**

Lux-Development considère que la coopération au développement doit être portée par le respect de valeurs communes qui doivent guider tant ses rapports avec les tiers que sa propre organisation de tous les jours. Ces valeurs sur lesquelles se base l'engagement des collaborateurs de l'Agence sont :

le respect de l'Autre;  
l'intégrité;  
la solidarité;  
l'efficacité.

La première valeur fait référence à notre volonté de promouvoir un Monde fait de diversités.

La deuxième valeur se décline dans le Code d'intégrité de l'Agence.

La troisième valeur affirme l'adhésion de Lux-Development aux fondements de la justification de l'effort considérable que le Luxembourg consent en terme d'Aide publique au Développement (APD). Depuis l'an 2000, le Luxembourg est l'un des cinq pays industrialisés qui consacrent plus de 0.7% de leur RNB à la coopération au développement. En 2009, ce chiffre a dépassé les 1% du RNB.

La quatrième valeur exprime la volonté de Lux-Development à poursuivre ses efforts vers la qualité ce qui lui a permis d'obtenir la certification ISO 9001:2000. Lux-Development souhaite continuer à être perçue comme une institution engagée, proche de ses partenaires, fiable, réactive, flexible et innovante qui peut s'adapter aux situations diverses qu'elle rencontre. Le concept d'efficacité fait référence à l'agenda de la Déclaration de Paris ; cette valeur nous pousse donc à faire nôtres les principes de cette Déclaration.







## Coopération luxembourgeoise



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Coopération luxembourgeoise



**LUX-DEVELOPMENT**  
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement